



Saint-Martin-en-Haut

## Conseil municipal du 5 mai 2022

### COMPTE-RENDU

**PRESENTS :** CHAMBE Régis, FAYET Nathalie, GUYOT Jean-Luc, BUISSON Jean Luc, GRANGE Mireille, FAYOLLE Bruno, CHARDON Monique, CHARVOLIN Annabelle, RODRIGUEZ Gérard, FURNION Daniel, SANGOUARD Jérôme, CROZIER Benoit, VERICEL François, MORLON Monique, VINCENT Anne, RIBEIRO Carine, GUYOT Dominique, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, GOUTAGNY Raphaël, RIVOIRE Thomas, ESCALE Christian, BUISSON Ghislaine, GUILLEMOT Jules.

**EXCUSES :** TISSEUR Simone, JOMAND Cécile, GUYON Marc, CAREL Marianne.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GUYOT Jean-Luc.

#### DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc GUYOT est désigné secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

Le compte rendu de la séance publique du conseil municipal du 7 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 1. AMI SEQUOIA (EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS)

Dans un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, l'Etat a lancé l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « SEQUOIA » en juin 2020. L'objectif est d'apporter un financement sur les coûts d'ingénierie liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Le SYDER a répondu à cet AMI pour le compte des communes intéressées de son périmètre et a été sélectionné. Afin de lui faciliter le volet administratif, il a été décidé que ses interlocuteurs directs seraient les EPCI. A ce titre la CCMDL centralise les dépenses et pièces justificatives des communes de son périmètre et perçoit les subventions.

Il est proposé une convention permettant le versement par la CCMDL des sommes dues au titre de l'année 2021 à la Commune de St Martin en Haut pour un montant de 5 575 €.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le projet de convention de participation financière à signer avec la CCMDL (AMI SEQUOIA) et autorise Nathalie FAYET, 1<sup>ère</sup> adjointe à la signer.**

## 2. DEMANDE DE SUBVENTION PELOUSE SYNTHETIQUE

---

Lors de sa séance du 3 mars dernier, le conseil municipal a approuvé le projet de création d'une seconde pelouse synthétique sur le terrain stabilisé ainsi que son plan de financement. Ce dernier mentionnait une demande de subvention à hauteur de 48 094 € au Fonds d'aide au football amateur (FAFA).

Il est précisé que, à ce jour, aucune réponse n'a été rendue de la part de la Région (sollicitée au travers d'une enveloppe dédiée aux équipements sportifs) ou du Département sur les demandes de subventions.

L'aide attribuée par le FAFA serait de 10 000 € ; Il est donc proposé d'actualiser le plan de financement :

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Revêtement + clôtures	305 361 €	Région Auvergne Rhône Alpes	96 189 €
Imprévus (5% travaux)	15 268 €	FAFA	10 000 €
		CD 69 - partenariat territorial	50 000 €
		Autofinancement commune	164 440 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>320 629 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>320 629 €</b>

Le Conseil Municipal est informé que la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du marché de travaux pour cette seconde pelouse synthétique s'est tenue le 5/05/2022 avec l'analyse de 2 offres sur la base du critère prix et de leur valeur technique.

Les travaux seront finalisés fin août 2022 et permettront l'homologation de classe 6 du terrain (utilisation pour la compétition).

Le terrain ne sera pas accessible au grand public mais uniquement au club de football et aux établissements scolaires.

Il est rappelé que, après 5 années d'utilisation, les retours sur l'utilisation de la première pelouse synthétique sont très positifs grâce notamment à l'entretien régulier par les services techniques municipaux.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le plan de financement présenté pour le projet de seconde pelouse synthétique ce qui annule et remplace la délibération n°2022-13.**

## 3. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION

---

Dans le cadre du plan de relance et de transition écologique (CRTE), le SYDER propose de rénover à grande échelle les réseaux d'éclairage public, via la mise en œuvre d'une « démarche performancielle ».

Il a ainsi adressé à chaque commune sur son périmètre une fiche descriptive des enjeux en termes de coût d'une telle opération mais aussi des gains escomptés dans la durée.

Pour la commune de St Martin en Haut, les données sont les suivantes :

Nombre d'armoires de commande	42
Longueur de réseau (TOTAL)	24501,48 m
Longueur de réseau (SOUTERRAIN)	20808,08 m
Longueur de réseau (AERIEN)	3693,40 m
Nombre de sources lumineuses (TOTAL)	1089
Nombre de sources lumineuses (A RENOVER)	991
Taux de renouvellement des installations	91,00 %
Investissements (ARMOIRES EN € HT)	42 000,00 € HT
Investissements (POINTS LUMINEUX EN € HT)	545 050,00 € HT
Investissements (RESEAU SOUTERRAIN EN € HT)	83 232,32 € HT
Investissements (RESEAU AERIEN EN € HT)	8864,17 € HT
TOTAL INVESTISSEMENTS (€ HT)	679 146,49 € HT
GAINS (CEE) EN UNE SEULE FOIS	77 535,84 €
TOTAL INVESTISSEMENTS REVISES (€ HT)	601 610,65 € HT
GAINS (ENERGETIQUE) PAR AN	78 943,30 €
GAINS (MAINTENANCE/EXPLOITATION) PAR AN	9 910,00 €
TOTAL GAINS PAR AN	88 853,30 €

Temps de retour	6,77 années
Puissance installée (avant travaux)	170170 W (watt)
Puissance installée (après travaux)	85085 W (watt)
Puissance moyenne par source lumineuse (avant travaux)	171,72 W (watt)
Puissance moyenne par source lumineuse (après travaux)	85,86 W (watt)

Les travaux permettront non seulement de faire des économies d'énergie mais également de moderniser et d'automatiser le réseau.

Par ailleurs, l'Etat a exprimé son intention d'aider, autant que possible, les collectivités dans cette démarche, par le biais de la DETR.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le principe de ce projet de modernisation du réseau d'éclairage public et sollicite une subvention DETR à hauteur de 285 000 €.**

#### 4. CLOS FLEURINE

Les propriétaires des lots du lotissement Clos Fleurine ont demandé à la commune de reprendre la voirie et les espaces communs. Ce type de transfert s'est régulièrement fait par le passé sur la commune ; par contre il est conditionné au préalable à la vérification et l'éventuelle remise à niveau des équipements publics par les demandeurs. Ici il s'agit uniquement de la mise en conformité de l'éclairage public.

Il est proposé que la commune assure cette dépense pour le compte des propriétaires qui participeront à hauteur de 1 000 € chacun aux dépenses.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :**

- Valide la prise en charge des travaux d'éclairage (estimés à 9 600 € HT) par la mairie et la participation financière à hauteur de 1 000 € par chacun des 6 riverains ;
- Valide le projet de convention à signer avec chacun des riverains ;
- Approuve le transfert dans le domaine public (acquisition à titre gratuit) de la voirie et des espaces communs du lotissement privé Clos Fleurine constitués des parcelles suivantes :

N° des parcelles	Surface (m <sup>2</sup> )	typologie	Propriétaire actuel
O 786	651	voirie	Giroud Marie-Pierre
O 780	249	voirie	Association syndicale libre du lotissement Clos Fleurine
O 781	507	voirie	
O 783	51	voirie	
O 784	5	voirie	
O 787	72	espaces verts	
O 791	134	voirie	
O 789	76	voirie	
O 792	683	espaces verts	

- Approuve le classement de la voirie en voie communale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou acte notarié lié à cette décision ainsi qu'aux servitudes pouvant s'exercer sur lesdites parcelles.

## 5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

---

### Scouts de la Coise

Il s'agit d'une demande de subvention à hauteur de 600 € pour un voyage à visée humanitaire au Pérou (lien avec une association locale pour la construction de fours extérieurs). Le groupe comprend 6 jeunes de 18-19 ans dont 3 de Saint-Martin-en-Haut. Le budget total de leur projet est de 15 000 €.

👉 Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve l'attribution de 600 € de subvention à l'association des Scouts de la Coise pour un voyage à visée humanitaire au Pérou.

### Runout

L'association Runout (2 jeunes adultes de St-Martin), qui a déjà réalisé un clip pour Ibrahim Maalouf, sollicite une subvention pour le tournage d'un mini film au Palais de la Bourse à Lyon avec des danseuses d'opéra et 7 musiciens en septembre prochain.

Il est proposé de soutenir cette initiative qui valorisera la commune et des liens seront établis avec le cinéma pour sa mise en valeur auprès du public saint-martinois.

👉 Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve l'attribution de 2 000 € de subvention à Runout pour leur projet de mini-film au Palais de la Bourse ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour leur attribuer une enveloppe complémentaire pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

## 6. TARIFS DES CARTES DE PECHE

---

Il est proposé de rectifier la grille tarifaire votée en décembre 2021 et de laisser le tarif de la carte annuelle de pêche pour l'étang du Quésér à 68 € (et non à 69 € tel que voté en décembre 2021).

👉 Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la modification du tarif de la carte annuelle de pêche 2022 ce qui annule et remplace la délibération n°2021-93.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE lève la séance à 21h45.

Régis CHAMBE,  
Maire

